

3. Les agriculteurs et l'environnement en Europe : une relation contre nature ?

En Europe, l'espace rural est le lieu où la société devenue largement urbanisée se pose symboliquement et matériellement le problème de son rapport à la nature (Jollivet, 2001). Pour une majorité de français, « l'environnement c'est la nature et la nature c'est la campagne » (Mathieu, Jollivet, 1989). Les fonctions dérivées et immatérielles de l'agriculture (paysages, biodiversité...) revêtent une importance croissante. L'agriculture productiviste et polluante, de plus en plus stigmatisée, repousse les hommes. Les citoyens apprécient les havres rustiques et pittoresques loin des villes et de l'agriculture industrielle. « Les zones marginales qui ont échappé au productivisme agricole sont considérées comme répondant bien aux attentes actuelles de la société en matière d'environnement et de paysage¹ ». Mais alors que s'affirme dans ces régions une nouvelle figure du paysan « jardinier de la nature », alors que les urbains et néo-ruraux valorisent l'image nostalgique et idéalisée d'une paysannerie traditionnelle en harmonie avec la nature, une frange importante des agriculteurs s'oppose aux discours et politiques d'environnement perçus comme une menace pour leur identité professionnelle, une critique de leur action sur l'espace, voire une tentative de dépossession au nom d'une légitimité écologique imposée par les villes... « L'écologiste est la bête noire du paysan. Il tend à vouloir le supplanter dans ce qui fonde l'identité de la paysannerie : la gestion de la nature »².

La fronde des agriculteurs : production contre protection

La mise en place de Natura 2000³ dans les Pyrénées françaises analysée par Frédérique Blot, Corinne Eychenne et Johan Milian est à cet égard révélatrice. En Espagne, le récent Plan Hydraulique National (PHN),

1. In S. Petit et P. Fleury, partie I.

2. <http://www.reportage.loup.org/>

3. Natura 2000 est un réseau de sites en cours de constitution conformément à la Directive Habitats (DH) de l'Union Européenne (1992-2004).

soutenu par la majorité des agriculteurs et empruntant largement à la rhétorique du développement durable, permet-il de rompre avec la conception « productiviste » ?

Le paysage occupe une place croissante au sein des politiques agri-environnementales. Jacqueline Candau et Philippe Deuffic analysent la perception de la notion de paysage chez des agriculteurs de Dordogne. Y-a-t-il clivage de la profession agricole autour cette question ? Pourquoi les agriculteurs se méfient-ils tant du paysage ?

Une nature paysanne et autorégulée, ou une nature « marchandisée » et policée ?

Depuis 1992, la politique agricole européenne s'est emparée de l'agri-environnement comme d'un pilier⁴. Christine de Sainte Marie et Jean-Paul Chabert s'interrogent sur le discours idéalisant une nature paysanne et autorégulée. Celui-ci n'est-il pas d'abord utile à la promotion de nouvelles filières économiques dans les régions d'agriculture marginale ? Sous couvert de l'image valorisée d'une « nature paysanne », n'assiste-t-on pas à la naissance d'une nature « marchandisée », de plus en plus normée et policée ? Les auteurs analysent le conflit médiatisé entre les protecteurs du loup et les éleveurs en terme de concurrence entre deux filières économiques : Une vieille filière ovine en perte de vitesse, et une nouvelle filière « lupine » s'adressant à un nombre croissant de consommateurs de nature sauvage...

L'île de la Réunion, classée parmi les *hot spots* de la biodiversité mondiale, est menacée par les invasions biologiques. Dans ce département français d'outre mer au peuplement divers et relativement récent, Bernard Cherubini analyse la reconstruction symbolique et identitaire du rapport à la nature. L'idéalisation d'une « nature paysanne » ne conduit-elle pas à la « folklorisation » et « muséification » des pratiques et savoirs traditionnels, à l'installation d'un décor rustique privé de substance au service d'une nature livrée au développement touristique et résidentiel ?

4. Mesures agri-environnementales (MAE, 1992), Contrats territoriaux d'exploitation (CTE, 1999), Réseau Natura 2000 (Directive Habitats, 1992-2004).